PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 24 février 2025 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 940-2025

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 940-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser une salle de spectacles dans la zone CD-326 située le long de la route 204 près de la 127e Rue**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 36.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NO 25-14463

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

7.20 Modification à la politique concernant les conditions de travail des employés cadres.

7.21 Nomination d'un comité de sélection pour le poste de chef de division - Entretien pour le Service des loisirs et de la culture.

7.22 Nomination d'un comité de sélection pour le poste de coordonnateur – Camp de jour et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture.

7.23 Acceptation des prévisions budgétaires 2025 de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches.

8.4 Rapport d'embauche d'une responsable de salles pour le Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14464

Séance ordinaire du 10 février 2025

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14465

Adoption du second projet de Règlement numéro 938-2025

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 938-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les habitations multifamiliales de 4 à 8 logements le long de la 10^{e} Avenue dans le secteur de la 150^{e} Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 938-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14466

Adoption du second projet de Règlement numéro 939-2025

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 939-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure une propriété de la 1re Avenue dans une zone permettant les habitations multifamiliales**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 939-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Manon Bougie, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 938-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les habitations multifamiliales de 4 à 8 logements le long de la 10e Avenue dans le secteur de la 150e Rue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Renaud Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 939-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure une propriété de la 1re Avenue dans une zone permettant les habitations multifamiliales**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Serge Thomassin , conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 941-2025 modifiant le Règlement numéro 933-2024 établissant la tarification aux restaurants du centre sportif Lacroix-Dutil et du centre de ski**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION NO 25-14467

Adoption du Règlement numéro 937-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 10 février 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 937-2025 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de créer une affectation résidentielle de moyenne densité le long de la 10e Avenue dans le secteur de la 150e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 937-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION NO 25-14468

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 13 février 2025, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 2 769 198,69 $;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 769 198,69 $ couvrant la période du 31 janvier 2025 au 13 février 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14469

Adjudication du contrat pour le suivi de la qualité de l'eau souterraine et des biogaz à l'espace Carpe Diem

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
GROUPE GÉOS INC.	26 144,98 $
NVIRA ENVIRONNEMENT INC.	30 629,34 $
ENGLOBE CORP.	49 913,32 $
TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTÉE	57 281,69 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par GROUPE GÉOS INC. ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **GROUPE GÉOS INC.** le contrat **pour le suivi de la qualité de l'eau souterraine et des biogaz à l'espace Carpe Diem pour une période de trois ans**, **soit de 2025 à 2027**, pour un montant total de **26 144,98 $** incluant toutes les taxes applicables**,** le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14470

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de produits d'entretien

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
CENTRE DE L'ASPIRATEUR TLR INC. / PRODUITS SANITECH	30 417,50 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **CENTRE DE L'ASPIRATEUR TLR INC.** / **PRODUITS SANITECH** le contrat **pour la fourniture sur demande de produits d'entretien pour une période de douze mois débutant le 1er mars 2025**, pour un montant total estimé de **30 417,50 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14471

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande d'accessoires pour conduites d'aqueduc et d'égouts

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
WOLSELEY CANADA INC.	251 931,53 $
J.U. HOULE LTÉE	274 271,43 $
RÉAL HUOT INC.	288 222,25 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **WOLSELEY CANADA INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **WOLSELEY CANADA INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande d'accessoires pour conduites d'aqueduc et d'égouts pour une période de douze mois débutant le 15 avril 2025**, pour un montant total de **251 931,53 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14472

Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la surveillance de prolongements

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels ;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division de l'Approvisionnement à faire une soumission publique pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la surveillance de prolongements présentant les critères d'évaluation suivants :

1.	Expérience de la firme :	15 points
2.	La compétence et disponibilité du chargé de projet :	25 points
3.	Compétence et expérience du surveillant :	30 points
4.	Équipe de relève :	10 points
5.	Description des rapports de suivi :	10 points
6.	Adresse de service :	10 points

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14473

Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels pour la conception des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement des terrains de volleyball de plage du parc des Sept-Chutes

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels ;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division de l'Approvisionnement à faire une soumission publique pour la fourniture de services professionnels pour la conception des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement des terrains de volleyball de plage du parc des Sept-Chutes présentant les critères d'évaluation suivants :

1.	Présentation de la firme :	10 points
2.	Expérience du chargé de projet :	25 points
3.	Réalisation de projets similaires :	20 points
4.	Échéancier de travail, présentation des biens livrables et compréhension du mandat :	15 points
5.	Équipe de travail proposée et équipe de relève :	30 points

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14474

Radiation de créances

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances, dans lequel il recommande la radiation des comptes jugés irrécupérables au montant total de 34 820,17 $;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances à radier des comptes de la Municipalité jugés irrécupérables pour un montant total de 34 820,17 $ à titre de mauvaises créances conformément à la liste présentée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14475

Versement d'une aide financière à l'école des Deux-Rives pour la mise en place d'un système d'éclairage pour le terrain synthétique

ATTENDU : la demande d'aide financière faite par l'école des Deux-Rives pour la construction d'un terrain synthétique ;

ATTENDU : la décision du conseil de participer financièrement à la mise en place d'un système d'éclairage dudit terrain jusqu'à concurrence d'un montant de 275 000 $;

ATTENDU : la réalisation du projet et les preuves justificatives fournies ;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales* ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière de 275 000 $ à l'école des Deux-Rives pour la mise en place d'un système d'éclairage pour le terrain synthétique.

QUE la somme de 275 000 $ soit financée à même le budget de fonctionnement 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14476

Accord de principe concernant le versement d'une subvention dans le cadre du Programme mise en valeur visant la revitalisation des bâtiments du centre-ville pour le bâtiment situé au 12550, 1re Avenue

ATTENDU : que le conseil a autorisé la demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 12550, 1re Avenue ;

ATTENDU : la recommandation de M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme, à l'effet de donner un accord de principe pour le versement d'une subvention pour la rénovation de ce bâtiment ;

ATTENDU : qu'avant de verser la subvention, le propriétaire doit démontrer qu'il a respecté le Règlement numéro 656-2017 décrétant le Programme de mise en valeur visant la revitalisation des bâtiments au centre-ville ;

ATTENDU : qu'une partie de la subvention sera remboursée par la Société d'habitation du Québec ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne un accord de principe pour le versement d'une somme de 30 000$ représentant le montant total de l'aide financière admissible, aux propriétaires du bâtiment situé au 12550, 1re Avenue, le tout conditionnellement au respect du Règlement numéro 656-2017 visant la revitalisation des bâtiments du centre-ville.

QUE la somme de 30 000 $ soit financée à même le budget de fonctionnement

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14477

Accord de principe concernant le versement d'une subvention dans le cadre du Programme mise en valeur visant la revitalisation des bâtiments du centre-ville pour le bâtiment situé au 11920, 1re Avenue

ATTENDU : que le conseil a autorisé la demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11920, 1re Avenue ;

ATTENDU : la recommandation de M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme, à l'effet de donner un accord de principe pour le versement d'une subvention pour la rénovation de ce bâtiment ;

ATTENDU : qu'avant de verser la subvention, le propriétaire doit démontrer qu'il a respecté le Règlement numéro 656-2017 décrétant le Programme de mise en valeur visant la revitalisation des bâtiments au centre-ville ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne un accord de principe pour le versement d'une somme de 30 000$ représentant le montant total de l'aide financière admissible, au propriétaire du bâtiment situé au 11920, 1re Avenue, le tout conditionnellement au respect du Règlement numéro 656-2017 visant la revitalisation des bâtiments du centre-ville.

QUE la somme de 30 000 $ soit financée à même le budget de fonctionnement

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14478

Résiliation de la résolution numéro 21-12389 – Vote par correspondance

ATTENDU : que le conseil ne souhaite pas se prévaloir des pouvoirs conférés par les articles 582.1 et 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permettant à toute personne inscrite sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée d'exercer son droit de vote par correspondance, sur demande, lors de l'élection générale du 2 novembre 2025;

ATTENDU : que lors de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021, le conseil avait adopté une résolution permettant aux électeurs non domiciliés de voter par correspondance, si une demande était faite à cet effet et que le conseil désire résilier celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme qu'il ne souhaite pas se prévaloir des pouvoirs conférés par les articles 582.1 et 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permettant à toute personne inscrite sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée d'exercer son droit de vote par correspondance, sur demande, lors de l'élection générale du 2 novembre 2025.

QUE ce conseil résilie la résolution numéro 21-12389 adoptée le 25 mai 2021.

QUE ce conseil transmette à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au Directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14479

Acceptation de l'entente de partenariat boursiers 2025-2028
avec la Fondation de l'École d'Entrepreneurship de Beauce

ATTENDU : que la Fondation de l'École d'Entrepreneurship de Beauce, via ses différents programmes encourage et développe l'entrepreneurship des dirigeants d'entreprises ;

ATTENDU : que la Ville désire favoriser la participation d'entrepreneurs de son territoire aux activités de cette fondation via l'octroi d'une bourse de 10 000 $;

ATTENDU : que les modalités de versement de cette bourse sont comprises dans un protocole d'entente à intervenir ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente de partenariat avec la Fondation de l'École d'Entrepreneurship de Beauce pour l'octroi d'une bourse de 10 000 $ par année pour 3 ans, et ce, du 1er mars 2025 au 29 février 2028.

QUE la somme de 10 000 $ incluant toutes les taxes si applicables soit financée à même le budget de fonctionnement pour chacune des années applicables.

QUE le maire et la greffière soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14480

Embauche de trois journaliers pour le Service des travaux publics

ATTENDU : le besoin d'embaucher trois journaliers pour le Service des travaux publics ;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Messieurs William Rodrigue, Gabriel Simard et Mickel Morin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Messieurs William Rodrigue, à compter du 17 mars 2025, Gabriel Simard, à compter du 18 mars 2025 et Mickel Morin, à compter du 19 mars 2025, à titre de journaliers au Service des travaux publics selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, conformément au rapport numéro 25801 présenté au conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14481

Embauche de personnel à l'entretien ménager pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à l'entretien ménager pour le centre de ski pour une période temporaire ;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Mickael Kouamo;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Mickael Kouamo à titre d'employé à l'entretien ménager pour le centre de ski selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski, pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14482

Embauche de 3 pompiers à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU : le besoin d'embaucher des pompiers à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie afin d'assurer une relève de la brigade ;

ATTENDU : le rapport préparé par M^{e} Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche de Mme Élisabeth Dagenais, M. Anthony Roy et M. Jérémy Bourgault à titre de pompiers à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie, selon les conditions de travail de la convention collective des pompiers, et ce, à compter du 25 février 2025, conformément au rapport numéro 25817 présenté au conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14483

Embauche d'un mécanicien pour le Service des travaux publics

ATTENDU : le besoin d'embaucher un mécanicien pour le Service des travaux publics ;

ATTENDU : le rapport préparé par M^{e} Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder l'embauche de M. Sébastien Sévigny ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Sébastien Sévigny à titre de mécanicien pour le Service des travaux publics selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 24 mars 2025, conformément au rapport numéro 25830 présenté au conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14484

Embauche d'une coordonnatrice – Aquatique pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un coordonnateur - Aquatique pour le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : la recommandation de M^{e} Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques et du comité de sélection à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Julie Labonté ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Julie Labonté à titre de coordonnatrice - Aquatique pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail des employés-cadres, comprenant une période de probation de 6 mois, et ce, à compter du 11 mars 2025, conformément au rapport numéro 25805 présenté au conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14485

Embauche d'un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de préposé à la maintenance pour une période temporaire ;

ATTENDU : le rapport préparé par M^{e} Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. William St-Hilaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. William St-Hilaire, à titre de préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés des loisirs, pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14486

Nomination d'un membre sur le comité de formation

ATTENDU : la politique de formation et développement du personnel ;

ATTENDU : que M. Claude Poulin faisait partie du comité de formation et que ce dernier a quitté pour la retraite ;

ATTENDU : le besoin de le remplacer sur ce comité ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil entérine la nomination de M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances, pour agir sur le comité de formation découlant de la politique de formation et développement du personnel.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14487

Modification à la politique concernant les conditions de travail des employés cadres

ATTENDU : la nécessité d'embaucher des officiers cadres pour le Service de la sécurité incendie ;

ATTENDU : les discussions intervenues avec les représentants de l'Association des cadres de la Ville de Saint-Georges, concernant des modifications à apporter à la politique concernant les conditions de travail des employés cadres ;

ATTENDU : la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil entérine l'entente concernant les conditions de travail des officiers cadres tel que présentée, laquelle fera partie intégrante de la politique concernant les conditions de travail des employés cadres.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14488

Nomination d'un comité de sélection pour le poste de
chef de division - Entretien pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin de nommer un comité de sélection pour pourvoir le poste de chef de division - Entretien pour le Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme Mme Amélie Ferland, directrice adjointe – Entretien, M. Michel Mercier, directeur associé du Service des loisirs et de la culture, M^{e} Magalie Plourde, directrice des Services juridiques et Service des ressources humaines ainsi que monsieur le conseiller Jean Perron sur le comité de sélection pour le poste de chef de division - Entretien.

QUE cette résolution remplace la résolution numéro 25-14453 adoptée le 10 février 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14489

Nomination d'un comité de sélection pour le poste de
coordonnateur – Camp de jour et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin de nommer un comité de sélection pour pourvoir le poste de coordonnateur - Camp de jour et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme Mme Isabelle Gagnon, directrice adjointe – Programmation, Mme Marie-Pier Roberge, régisseuse – Jeunesse, famille et aînée et de Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division – RH, dotation et santé-sécurité sur le comité de sélection pour pourvoir le poste de coordonnateur – Camp de jour et jeunesse.

QUE cette résolution remplace la résolution numéro 25-14454 adoptée le 10 février 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14490

Acceptation des prévisions budgétaires 2025 de
l'Office d'habitation du Sud des Appalaches

ATTENDU : que l'Office d'habitation du Sud des Appalaches a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2025 soit des revenus prévus au montant de 897 814 $ et des dépenses prévues de 1 431 369 $, ce qui laisse un déficit de 533 655 $;

ATTENDU : que ces prévisions doivent être adoptées par la Municipalité qui contribue pour 10% du déficit, soit pour la somme de 53 356 $;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les prévisions budgétaires 2025 de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches pour un montant de 897 814 $ en revenus et un montant de 1 431 369 $ en dépenses pour un déficit de 533 655 $ et une contribution de 53 356 $.

QUE la somme de 53 356 $ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN FORMATEUR DE PREMIERS SOINS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un formateur de premiers soins pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1er mai 2025 au 30 juin 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 9 RESPONSABLES DE PLATEAUX SPORTIFS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 9 responsables de plateaux sportifs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1er avril 2025 au 23 novembre 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 3 SAUVETEURS ET MONITEURS, 2 SURVEILLANTS-SAUVETEURS ET 2 ASSISTANTS-SURVEILLANTS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 3 sauveteurs et moniteurs, 2 surveillants-sauveteurs et 2 assistants-surveillants pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 17 février 2025 au 31 août 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE DE SALLES POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une responsable de salles pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1er mars 2025 au 31 décembre 2025 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud, par madame la conseillère Manon Bougie sur le conseil d'administration du Conseil économique de Beauce et sur le sous-comité de Transport Autonomie Beauce-Etchemins, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le Bercail et sur le comité de circulation, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le comité de circulation et par monsieur le maire Claude Morin sur le conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, sur le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec, sur le conseil des maires, sur une rencontre avec M. Patrick Simard, directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, sur une rencontre avec des nouveaux arrivants à La Guadeloupe et sur une rencontre avec la Fédération canadienne des municipalités.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Martin Doyon commente la situation des nouveaux arrivants et revient sur les commentaires du maire lors de la période de questions de la dernière séance. Il fait également part au conseil de sa conversation avec M. Samuel Poulin, député de Beauce-Sud et commente l'autonomie municipale par rapport à la fluoration de l'eau dans les municipalités. Monsieur le maire Claude Morin confirme le statu quo tant et aussi longtemps que le conseil n'aura pas de recommandation de la santé publique.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 49, sur proposition de monsieur le conseiller Renaud Fortier, appuyée par madame la conseillère Esther Fortin, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière

****